

Petit-Vivy et son château

Partager cet article sur:

28.02.2020

Cher Monsieur, vous répondez le 21 février à ma lettre parue le 15, où j'ose m'interroger sur l'arrêt du Tribunal cantonal (TC) donnant raison à des privés habitant le château de Petit-Vivy et à Pro Fribourg, désireux d'empêcher la construction d'une station de biogaz pour protéger ledit château. Vous affirmez dans votre courrier de lecteur que l'installation projetée est «une sorte d'usine» qui se trouverait «devant» le château.

Vos allégations sont fausses. Relisez l'arrêt du TC. L'installation projetée se situe à la distance légale. Surtout, selon le TC, l'installation est conforme à une exploitation agricole. Parler d'usine est donc une exagération. C'est peut-être digne d'un tweet à la Trump mais, je veux le croire, c'est indigne de vous.

Pour faire bonne mesure dans le dénigrement, ce lecteur ajoute que le projet de cette installation a un «but financier», tout en admettant qu'«une famille d'agriculteurs doit gagner sa vie».

Il devrait aller jusqu'au bout et préciser que le gain reste modeste. L'arrêt du TC mentionne qu'il serait de 21 000 fr. par année. Même pas deux mille francs par mois. Il n'y a là rien de démesuré, pour un investissement conforme au bien commun. Mais, apparemment, certains préfèrent privilégier quelques mètres de vue sur un château auquel le bon peuple n'a pas accès, propriété privée oblige.

Je suis certainement aussi sensible que lui à ce paysage que je connais depuis mon enfance. J'aimerais simplement qu'il reste vivant et ce sera grâce à ceux qu'il appelle de façon bien condescendante «nos amis agriculteurs».

SÉLECTIONNÉS POUR VOUS



ABONNÉS

Des déchets voyageurs

Environnement » L'usine de valorisation thermique des déchets (UVTD) des Cheneviers à



FIFA: le procès débute malgré l'état d'urgence au Tessin

Malgré l'état d'urgence décrété par le gouvernement tessinois, le procès des instances



Le National accepte un plafond pour la rente-pont

La rente-pont pour les chômeurs âgés sera plafonnée. Le National a accepté



ABONNÉS

Les médecins se sont inclinés

Contrat » Les médecins-cadres ont avalé la pilule. L'Hôpital fribourgeois (HFR)